

République Française

Département de la
Seine-et-Marne

Arrondissement de
Meaux

Commune de
MERY-SUR-MARNE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 077-217702901-20260321-DEL_2026_05-DE



L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le 16/03/2026 s'est réuni, sous la présidence de Sami SEDDIK, Maire

Membres en exercice : 15 – Présents : 14 - Votants : 14

Présents : CANDELA Sylvana, CHARBONNIER Jean-Pierre, CHENAL Hervé, CLEMENT Bruno, CUGUEN Florence, DRIOT Dominique, DRIOT Patrick, HOURDRY Amandine, LALOUX Baudoin, MESNIER Noëlla, ROBERT Elodie, ROBERT Stéphane, SEDDIK Sami, SIGAUT Christine.

Absents :

Pierre LORANDIN

Secrétaire de séance : Elodie ROBERT

DEL 2026 05 Election du bureau exécutif : des adjoints au maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-7-1 ;

Vu la délibération n°2026-04 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 2 ;

M. le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutin à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Le scrutin est secret, dans les mêmes conditions que pour le maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Après un appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions précitées.

Considérant qu'une seule liste est candidate ;

Considérant que la liste suivante est soumise au vote :

1- CLÉMENT Bruno

2- ROBERT Élodie

3- CHARBONNIER Jean-Pierre

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 voix pour) décide

Mr Sami SEDDIK proclame les résultats :

| | |
|---|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 14 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 0 |
| Suffrages exprimés : | 14 |
| Majorité requise : | 8 |

Le liste conduite par M. CLEMENT Bruno a obtenu : 14 voix

Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le

ID : 077-217702901-20260321-DEL_2026_05-DE

La liste conduite par M. CLEMENT Bruno ayant obtenu la majorité absolue des voix est composée de 11 adjoints au maire et est immédiatement installés dans leurs fonctions :

- M. CLEMENT Bruno, premier adjoint
- Mme ROBERT Elodie, deuxième adjointe
- M. CHARBONNIER Jean-Pierre, troisième adjoint

Secrétaire de séance

Elodie ROBERT



Le maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

Sami SEDDIK

